

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 18 MAI 2018

COMPTE RENDU

PREMIERE PARTIE

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION concernant la nouvelle formule de Var Matin

Délibération ajoutée à l'O.D.J.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Demande d'aide financière à la Région Provence Alpes Côte d'Azur au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire 2018 pour le projet "Amélioration et sécurisation de l'accueil et du confort des publics dans les bâtiments communaux".

Il est demandé une subvention de 200 000 € à la Région P.A.C.A pour l'amélioration et sécurisation de l'accueil et du confort des publics dans les bâtiments communaux sur le Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (F.R.A.T).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 2 695 156€ (soit 1 347 578€) contracté par la S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) visant à financer la réalisation de 34 logements collectifs «Beuvallon» à Hyères.

La S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) a sollicité la garantie communale à 50% d'un montant de 2 695 156€ (soit 1 347 578€) qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réalisation de 34 logements collectifs répartis comme suit : 25 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), 9 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) «Beuvallon », Avenue des Monocotylédones à Hyères.

Compte tenu de l'intérêt communal que présente la réalisation de cette opération, je vous propose donc de retenir le principe de la garantie de la Commune d'Hyères les Palmiers à hauteur de 50% pour le prêt ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 2 695 156€ (soit 1 347 578€) contracté par la S.A d'HLM S.F.H.E visant à financer la réalisation de 34 logements collectifs «Beauvallon» à Hyères. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques).

Il a été accordé à la S.A d' H.L.M S.F.H.E (Société Française des Habitations Économiques) la garantie à 50% pour le remboursement d'un prêt s'élevant à la somme de 2 695 156€ (soit 1 347 578€) que cet organisme a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réalisation de 25 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et de 9 logements PLAI (Prêt locatif aidé d'Intégration), Avenue des Monocotylédones» à Hyères.

L'octroi de cette garantie doit être formalisé par l'établissement d'une convention entre la Commune et la S.A d' H.L.M S.F.H.E. En conséquence, je vous propose de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer la convention à intervenir entre ledit organisme et la Commune.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 376 540€ (soit 1 688 270€) contracté par la S.A d' H.L.M Logirem (Logement et Gestion Immobilière pour la Région Méditerranéenne) visant à financer la réalisation de 36 logements collectifs «Résidence EDITH CAWELL» à Hyères.

La S.A d' H.L.M Logirem (Logement et Gestion Immobilière pour la Région Méditerranéenne) a sollicité la garantie communale à 50% d'un montant de 3 376 540€ (soit 1 688 270€) qu'elle a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réalisation de 36 logements collectifs répartis comme suit : 27 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 9 logements PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), «Résidence EDITH CAWELL», 5 avenue Edith Cawell, à Hyères.

Compte tenu de l'intérêt communal que présente la réalisation de cette opération, je vous propose donc de retenir le principe de la garantie de la Commune d'Hyères-les-Palmiers à hauteur de 50% pour le prêt ci-dessus.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 50% d'un prêt d'un montant de 3 376 540€ (soit 1 688 270€) contracté par la S.A d'HLM Logirem visant à financer la réalisation de 36 logements collectifs «Résidence EDITH CAWELL», à Hyères. - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de garantie avec la S.A d' H.L.M Logirem (Logement et Gestion Immobilière pour la Région Méditerranéenne).

Il a été accordé à la S.A d' H.L.M Logirem (Logement et Gestion Immobilière pour la Région Méditerranée) la garantie à 50% pour le remboursement d'un prêt s'élevant à la somme de 3 376 540€ (soit 1 688 270€) que cet organisme a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la réalisation de 27 logements PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et de 9 logements PLAI (Prêt locatif aidé d'Intégration), Avenue Edith CAWELL à Hyères.

L'octroi de cette garantie doit être formalisé par l'établissement d'une convention entre la Commune et la S.A d' H.L.M S.F.H.E. En conséquence, je vous propose de donner à Monsieur le Maire l'autorisation de signer la convention à intervenir entre ledit organisme et la Commune.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

SPORTS - Convention relative à la participation financière du Conseil Régional pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux. Année scolaire 2017/2018

La Ville passe chaque année avec le Conseil Régional une convention pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées. La participation régionale s'élèvera cette année à 61543,65€

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

DIRECTION EDUCATION - Indemnité représentative de logement pour les instituteurs (IRL) - Fixation du montant de l'IRL pour 2017.

Dans le cadre de la fixation de l'IRL, il est proposé de donner un avis favorable au montant fixé par le conseil départemental de l'Education Nationale avant sa fixation définitive par arrêté de Monsieur le Préfet du Var.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

CULTURE ET PATRIMOINE - Programmation artistique « La Saison ». Tarification

Il s'agit de créer un tarif unique pour les spectacles à entrée payante, se déroulant dans les bâtiments culturels du Théâtre Denis, de l'Anglicane et de St Paul.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

CULTURE ET PATRIMOINE - École Municipale d'Arts - Adaptation des tarifs

Afin de donner plus de souplesse aux modalités d'inscription, il est proposé de scinder la grille tarifaire pour l'année en 2 périodes pour les personnes qui, pour des raisons diverses, veulent s'arrêter ou au contraire s'inscrire en cours d'année.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

MEDIATHEQUE - Demande de subvention auprès du Conseil régional PACA pour l'acquisition de livres

La Médiathèque sollicite une subvention de 5 000 € ou la plus élevée possible auprès du Conseil régional PACA pour l'acquisition de livres d'un montant de 23 000 € HT

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

COMMANDE PUBLIQUE - CULTURE ET PATRIMOINE / MEDIATHEQUE - Equipement d'identification et système antivol des documents de la médiathèque d'Hyères - Appel d'offres ouvert passé après procédure adaptée sans suite - Attribution - Autorisation de signature

Un appel d'offres ouvert a été lancé en vue d'attribuer le marché relatif à l'équipement d'identification et système antivol des documents de la médiathèque d'Hyères.

Ce marché est composé de trois lots séparés décomposés comme suit :

Le lot N° 1 : Fourniture du matériel, installation, formation et maintenance d'un système d'identification et d'antivol des documents basé sur la technologie RFID UHF

Le lot N° 2 : Fourniture d'étiquettes RFID UHF

Le lot N° 3 : Réaménagement de l'accueil central du rez-de-chaussée

A ce jour, il convient d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes d'engagement correspondant joints à la présente.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

COMMANDE PUBLIQUE - GRANDS PROJETS URBAINS - Mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du jardin de l'ancienne Banque de France - Mise en appel d'offres ouvert

A la suite du marché destiné à réhabiliter le bâtiment de l'ancienne Banque de France afin d'y installer un Musée, l'architecte, a prévu d'ouvrir le bâtiment sur le jardin existant. Il est donc nécessaire d'étudier l'aménagement paysager de ce jardin.

De ce fait, Il convient de lancer une nouvelle procédure de mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification du jardin de l'ancienne Banque de France.

Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

ADOPTÉE PAR 31 VOIX

**10 ABSTENTIONS : Monsieur Jacques POLITI, Madame Karine TROPINI,
Madame Danièle ANFONSI, Monsieur Jean DONZEL,
Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER,
Monsieur William SEEMULLER, Madame Brigitte DEL PERUGIA.**

GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - Domaine Public Communal - Concession sous forme de délégation de Service Public pour l'exploitation d'un lot de plage situé 2396 Bd Front de Mer/Les Salins - Choix du Concessionnaire et autorisation de signer le contrat de concession sous forme de délégation de service public

Par délibération n° 19 du 24/02/2017 une procédure de passation en vue de l'attribution d'un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour l'exploitation du lot de plage situé 2396 Bd Front de Mer/Les Salins a été lancée. Il convient à présent d'approuver le projet de contrat et ses annexes, le choix de la SARL 3M comme concessionnaire pour l'exploitation de cet établissement de plage et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de concession sous forme de délégation de service public.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 4, Avenue de la Badine cadastré section ET n° 0042 formant le lot n° 222 du lotissement au profit de Messieurs POLI

Par la délibération n°24 du 15 décembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la vente de la propriété cadastrée section ET n° 42, formant le lot n° 222 du Lotissement Communal de la Capte au profit de Messieurs POLI Alain et René, actuels emphytéotes.

L'offre de la commune expirant le 11 Mai 2018 et Messieurs POLI Alain et René n'ayant pu réunir les fonds à cette date, sollicitent la Commune afin que leur soit accordé un délai de 3 mois qui leur permettra de régler ce problème.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Prestations de géomètres-topographes - Réalisation de levés topographiques et fonciers et de prestations de géo-détection des réseaux enterrés - Accords-cadres à bons de commande - Années 2018 à 2021 - Mise en appel d'offres ouvert

Compte tenu de l'importance des besoins en termes de prestations de géomètres-topographes pour la préparation, la réalisation et le récolement des opérations d'aménagement ou de travaux et pour la réalisation d'opérations foncières de la Commune d'Hyères, une mise en concurrence apparaît nécessaire afin de permettre la réalisation de ces prestations. Il est donc proposé de lancer un appel d'offres ouvert afin de couvrir ces besoins.

La procédure sera scindée en trois lots séparés :

Lot N° 1 : Exécution de travaux topographiques :

- Année 2018 : - Sans minimum – Maximum : 70 000 € TTC
- Années 2019 à 2021 : - Minimum : 10 000 € TTC – Maximum : 70 000 € TTC

Lot N° 2 : Exécution de travaux fonciers :

- Année 2018 : - Sans minimum – Maximum : 50 000 € TTC
- Années 2019 à 2021 : - Minimum : 5 000 € TTC – Maximum : 50 000 € TTC

Lot N° 3 : Prestations de géo-détection des réseaux enterrés :

- Sans minimum – Maximum : 60 000 € TTC
- Le projet de dossier de consultation des entreprises est consultable au Service de la Commande Publique.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES - DÉCHETS - Transfert de la compétence « Collecte des déchets des ménages et assimilés » - Autorisation de signature du procès verbal de mise à disposition de biens et d'équipements relatifs à l'exercice de cette compétence.

L'ensemble des biens et équipements meubles et immeubles, qui se trouve depuis le 1er janvier 2017 affectés intégralement à la compétence « collecte des déchets des ménages et assimilés » ont été transférés à TPM pour l'exercice de cette compétence.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) ces biens ont fait l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition, établi contradictoirement entre la

Commune d'Hyères et Toulon Provence Méditerranée en 2017, et celui-ci a été consolidé, à l'issue d'une vérification contradictoire par les comptables publics de la Commune et de Toulon Provence Méditerranée

En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce procès verbal « consolidé » de mise à disposition à Toulon Provence Méditerranée.

ADOPTÉE PAR 37 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER,**

INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Acceptation d'un don de vingt tablettes Samsung Galaxy Tab 3

Le Crédit Agricole Provence Côte d'Azur a remis vingt tablettes à l'école Excelsior, qui a participé en juin 2017, au projet « des fleurs pour les abeilles ».

Les tablettes numériques seront mises à la disposition de plusieurs écoles dans le cadre du projet de classes mobiles.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

POLITIQUE DE LA VILLE - Programmation 2018 du contrat de Ville

Le Contrat de ville est un dispositif contractuel courant sur la période 2015-2020. Une première programmation d'actions pour l'année 2018 est proposée.

ADOPTÉE PAR 37 VOIX

**4 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Patrick COLLET,
Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS, Monsieur Yves KBAIER,**

**GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE -
Aliénation du bien situé 55, Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0285
formant le lot n° 274 du lotissement au profit de la SCI L'ESCALE**

Conformément à la procédure de vente définie par la délibération n° 2 du 6 juin 2014, la SCI L'ESCALE a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot n° 274 du Lotissement Communal de la CAPTE, situé 55, Avenue de l'Arrogante, cadastré section EV n° 0285 dont elle est emphytéote jusqu'au 31 Décembre 2029 en vertu d'un bail emphytéotique en vigueur depuis le 1er janvier 1960. Le lot de 369 m² supporte une maison de 80 m² environ.

Cette vente aura lieu moyennant le prix principal de DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000,00 €) s'entendant net pour la Commune

Délibération ajoutée à l'O.D.J.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MOTION demandant le renfort de la Police Nationale dans la Ville d'Hyères

Délibération ajoutée à l'O.D.J.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (41 VOIX)

DEUXIÈME PARTIE

Questions d'Actualité (Article 6 – Alinéa 3 du règlement intérieur du Conseil Municipal)

Elles font l'objet d'une séance dédiée une fois par trimestre selon la répartition suivante :

- 4 questions pour le groupe majoritaire
- 3 questions pour le groupe « Ensemble pour Hyères et pour Demain »
- 2 questions pour le groupe « Hyères Bleu Marine »
- 1 question pour le groupe « Agir pour Hyères »

Les conseillers ont deux minutes trente maximum pour poser la question, le Maire ou les Adjoints auront une durée identique pour y répondre.

Merci de bien vouloir transmettre vos questions au moins 48 heures avant la séance du Conseil Municipal